

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION DES REDEVANCES D'ACCÈS AUX DOMAINE NORDIQUE DES HAUTES COMBES

Régie Activités Hiver – Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude

Siège social : 13 Bis Boulevard de la République – 39200 SAINT-CLAUDE

SIRET : 200 026 573 00135

Tél : 03 84 45 89 00 – contact@hautjurasaintclaud.fr

Article 1 – GENERALITES

L'acquisition d'une redevance implique la connaissance et l'acceptation par le client de l'intégralité des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation, sans préjudice des voies de recours habituelles.

Si une disposition des présentes conditions venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur de la gestion des sites nordiques pour les gestionnaires ayant leur siège social en France.

Article 2 – LA REDEVANCE

La redevance est strictement personnelle : elle est incessible et intransmissible.

La redevance donne droit, pendant la durée de sa validité, à la libre circulation sur les espaces nordiques des Hautes-Combes correspondant à sa catégorie.

La durée de la redevance exprimée en jours s'entend en « jours consécutifs »

Une photographie est obligatoire pour les forfaits à partir de 4 jours.

La redevance n'inclut aucune formule d'assurance.

Article 3 – TARIFS

Tous les tarifs publics de vente des redevances sont affichés dans les points de vente, ces tarifs sont exprimés en euro et toutes taxes comprises.

Des réductions ou des gratuités sont proposées à différents catégories de personnes selon les modalités disponibles aux points de vente et sur présentation au moment de l'achat, de pièces justifiant l'avantage tarifaire. Aucune photocopie de justificatifs ne sera acceptée. Aucune réduction ou gratuité ne sera accordée après l'achat.

La détermination de l'âge du client à prendre en compte sera celui du jour de l'achat du forfait à délivrer.

Article 4 – MODALITES DE PAIEMENT

Les paiements en caisses sont effectués en devises euros :

- Soit chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France émis à l'ordre du Trésor Public
- Soit en espèces
- Soit par carte bancaire
- Soit par chèques vacances émis par l'ANCV
- Soit par chèques KDO achetezà saintclaud.fr

Article 5 – VENTE A DISTANCE

Le règlement d'une redevance à distance s'effectue par une commande en ligne en se connectant à l'adresse Internet : <https://pass.espacenordiquejurassien.com/station/HAUT-JURA-SAINT-CLAUDE>

Il s'agit d'une commande avec obligation de paiement.

Pour finaliser la commande, l'Usager doit accepter les présentes conditions ainsi que les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation des Redevances.

Les redevances achetées par correspondance seront :

- Livrés à l'adresse indiquée par le client ;
- Retirés dans les Offices de tourisme du territoire

Il est précisé qu'en cas d'envoi à domicile de la commande, les frais de port sont fixés chaque année avec les tarifs des redevances, ils sont indiqués dans la grille tarifaire annuelle

Absence de droit de rétractation : en application de l'article L221-28-12° du code de la consommation, le droit de rétractation prévu aux articles L221-18 et suivants du code de la consommation ne s'applique pas aux prestations d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée.

Article 6 – CONTROLE DES REDEVANCES

La redevance doit être conservée par le client durant son parcours sur le site nordique afin d'être présentée à tout contrôleur de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude qui est en droit de lui demander. L'absence de redevance ou l'usage d'une redevance non-conforme, périmé ou falsifié, fera l'objet du paiement du redevance « contrôle sur pistes » selon le tarif en vigueur.

Article 7 – PERTE, VOL OU NON UTILISATION

En cas de perte ou vol (Les disposition ci-dessous s'appliquent exclusivement aux redevances saison secteur Hautes-Combes) :

- Le client certifie sur l'honneur de la perte ou du vol de sa redevance
- Transmet le certificat et son justificatif d'achat à la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude
- Le duplicata sera disponible le lendemain dans un point de vente et devra s'acquitter des frais de traitement en vigueur.

Toute autre redevance perdue, volée ou non utilisée quel que soit le motif (maladie, accident ou raison personnelle) ne sera ni remplacée, ni remboursée.

Article 8 – RESPECT DES REGLES DE SECURITES

Tout client est tenu de respecter les règles de sécurité édictées par l'arrêté municipal de sécurité sur les pistes de ski affiché au départ des portes nordiques, les pictogrammes le complétant ainsi que toutes consignes données par le personnel de la Communautés de communes Haut-Jura Saint-Claude, sous peine de sanction.

Article 9 – ASSURANCES

La responsabilité de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude est engagée uniquement pendant les horaires d'ouvertures du domaine nordique définies par arrêté. La Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude a souscrit une assurance responsabilité civil auprès de MMA – 5 Avenue Georges Pompidou – 39100 DOLE), numéro de police : A 113 944 087

Article 10 – RECLAMATIONS

Toute réclamation doit être adressée dans un délai de deux mois suivant la survenance de l'évènement à l'origine de ladite réclamation à l'adresse suivante : Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude – 13 Bis Boulevard de la République – 39200 SAINT-CLAUDE

Article 11 – PROTECTION DES DONNES A CARACTERE PERSONNEL

L'ensemble des données collectées est uniquement destiné à la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude.

L'ensemble des informations qui sont demandées par la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude pour la délivrance d'une redevance est obligatoire.

Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, la redevance ne pourra être émise.

Certaines données (adresse postale, e-mail et n° de téléphone) pourront également être demandées aux clients par la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude pour permettre l'envoi d'offres commerciales selon les modalités prévues par la loi LCEN de 21 juin 2004.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés et au RGPD, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes auprès de la société en écrivant à l'adresse suivante : Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude – 13 bis boulevard de la République – 39200 SAINT-CLAUDE.

En application de l'article 90 du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès du service susvisé.

Article 12 – REGLEMENT DES LITIGES

Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation sont soumises tant pour leur interprétation que leur mise en œuvre, au droit français.

A défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes.